

jusqu'au point où la dite frontière atteint le Golfe de Finlande.

Première remarque. Les îles de Heinäsaaret (Ainovskie ostrova) et les îles de Kiisaaret passent à la Finlande.

Deuxième remarque. La frontière décrite dans le présent article est marquée par un tracé rouge sur les cartes annexées au présent Traité, à savoir la carte maritime russe N. 1279 et une carte de terre ferme. La délimitation des frontières mentionnées au paragraphe 1^{er} du présent article se fera sur les lieux mêmes d'après ces cartes, en prenant en considération, partout où cela sera indispensable, les conditions naturelles. En cas de contradiction entre les cartes et le texte concernant les presqu'îles des Pêcheurs et de Srednij, la carte maritime N. 1279 fera foi; mais pour les autres parties de la frontière le texte seul décidera.

Troisième remarque. Toutes les longitudes sont calculées de Greenwich.

Art. 3. — Les eaux territoriales des Puissances Contractantes, dans le Golfe de Finlande, auront une largeur de quatre milles marins à partir de la côte, et dans l'archipel à partir du dernier îlot ou rocher dépassant le niveau de la mer.

Seront exceptés les points suivants:

1. Du point où la frontière de terre ferme entre la Russie et la Finlande touche le Golfe de Finlande jusqu'au méridien du phare de Styrstudd, la largeur des eaux territoriales de Finlande sera d'un mille marin et demi, et la limite de ces eaux suivra au début la parallèle.

Partant du point situé à la hauteur du méridien du phare de Styrstudd à $60^{\circ} 08',9$ de latitude, la limite des eaux territoriales de Finlande suivra la ligne tirée de ce point à un point situé au Sud de la pointe méridionale de Seitskär (latitude $59^{\circ} 58',8$ et longitude $28^{\circ} 24',5$) jusqu'au point de jonction de cette ligne et de la limite finlandaise des eaux territoriales de quatre milles marins à l'Ouest du méridien de Styrstudd.

2. Partant d'un point situé sur le méridien qui coupe la pointe Sud de Hogland, à un mille marin au Sud de cette pointe, la limite des eaux territoriales de Finlande suivra